

# DIU GESTIONNAIRE DE CAS

1 an

Pas d'inscription pour 2020/2021

medecine.univ-lille.fr

SANTÉ

## ▶ Responsables Pédagogiques

Pr François PUISIEUX (Lille)  
Pr Dominique SOMME (UNIVERSITE RENNES)

## ▶ Objectif

Le plan Alzheimer 2008-12 prévoit dans toute la France le déploiement de Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer dites MAIA au sein desquelles travailleront des pilotes et des coordonnateurs gestionnaires de cas. La création de la fonction de « gestionnaire de cas » est l'une des avancées les plus marquantes que porte le Plan national Alzheimer 2008-2012. Initialement conçue pour répondre au moins aux nombreux besoins des personnes atteintes de maladies cognitives, cette fonction a été inscrite dans la loi comme devant répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie. Cette fonction a connu une première définition dans la publication au bulletin officiel du cahier des charges des MAIA dont l'annexe 4 définit le champ professionnel de la gestion de cas. Un référentiel de compétence et d'activités a été approuvé par arrêté le 16 novembre 2012 dont l'article 2 précise « L'acquisition des compétences nécessaires pour intervenir en qualité de gestionnaire de cas requiert une formation de type diplôme interuniversitaire de gestion de cas. ». Le diplôme inter-universitaire de gestionnaire de cas est le seul diplôme actuellement apte à répondre sur le plan national aux exigences de cet arrêté. Il vise à former des professionnels des champs sanitaires et sociaux à assurer l'évaluation, la planification, la coordination et la continuité des services, en vue d'une intégration des soins et des services auprès des personnes en perte d'autonomie fonctionnelle. Ce diplôme vise également à développer des capacités d'analyse et de réflexion critiques. Les gestionnaires de cas sont des professionnels formés ayant une expérience professionnelle d'aide et d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie à domicile. Il ne s'agit donc pas par nature d'une formation initiale.

## ▶ Conditions d'accès

(30 places)

- détenteur d'un diplôme d'état d'infirmier,
- détenteur d'un diplôme de travail social de niveau III à condition qu'il soit compatible avec les fonctions d'évaluation multidimensionnelle et de planification individualisée valide pour l'ensemble des accès à prestation.
- autre diplôme d'auxiliaire médical à condition qu'il soit compatible avec les fonctions d'évaluation multidimensionnelle et de planification individualisée valide pour l'ensemble des accès à prestation.
- détenteur d'un diplôme de niveau Master au moins de psychologie avec un exercice professionnel de la psychologie clinique

## ▶ Calendrier, horaires, lieux

Calendrier : décembre 2020 - juin 2021 (pas de formation)

Lieu : Semaine 1 : Paris

Semaine 2-3-4 : Lille

## ▶ Frais de Formation

Droit d'inscription : 1 530 euros

## ▶ Pré-inscription

CV + lettre de motivation au responsable universitaire et au coordonnateur pédagogique du DIU (Pr François PUISIEUX)  
francois.puisieux@chru-lille.fr

## ▶ Renseignements et inscription

Préscillia Gonçalves  
Département de FMC/DPC  
Faculté de Médecine / Pôle Recherche  
Place de Verdun  
59045 Lille Cedex  
Tél 03 20 62 77 72  
pgoncalves@univ-lille.fr  
Clôture des inscriptions obligatoires avant le premier cours.

## ▶ Contenu, organisation

-Enseignements Théoriques (CM) : 89 heures  
Travaux Dirigés (TD) : 30 heures  
Schématiquement l'enseignement est délivré en 4 modules d'une semaine chacun (sauf le premier de 3 jours) entre décembre et mai après sélection des candidats par les responsables locaux en automne. Les semaines d'enseignement comportent des journées complètes de formation 7h30.

Les trois premiers jours de formation sont communs à toutes les facultés participantes et se tiennent à Paris sous la direction du Pr SOMME (université de Rennes1). Les thématiques traitées sont identiques selon les facultés mais il peut y avoir des modifications de titre ou d'orateurs. Le volume horaire total et la répartition TD/CM est identique également. En dehors des trois premiers modules, le reste de l'enseignement se déroule dans chaque université sous la responsabilité du coordonnateur local. Le stage de 20 demi-journées, dans une MAIA auprès d'un gestionnaire de cas en activité s'organise également sous la responsabilité du responsable de chaque université.

Le contrôle des connaissances reposera sur 4 éléments :  
- 2 écrits professionnels fournis par l'étudiant durant l'année et produits entre les modules de formation qui sont des analyses de cas orientées (l'orientation est donnée par l'équipe pédagogique) chaque document, très court (< 4pages) est noté sur 20  
- une épreuve sur table pendant le 3e module est notée sur 20  
- une épreuve orale en fin d'année est notée sur 20 Modalités de validation :  
- 1 seule session durant l'année dans chaque université (il est prévu un oral en septembre pour les étudiants qui auraient une raison médicale de ne pas être présents à l'oral de juin.)  
- validation si aucune note éliminatoire < 7/20 et que la moyenne des 4 notes > 10/20  
- un redoublement est possible selon la décision du comité pédagogique national.